



## **DM 04-2023 – DELIBERATION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2022 DU GROUPEMENT DES SAPEURS-POMPIERS CHOULEX-VANDŒUVRES**

Vu le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres,  
vu le rapport détaillé de l'organe de révision de GAS Global Audit Services SA, Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 25 avril 2023,  
vu l'approbation des comptes 2022 par le Conseil intercommunal du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres, du 4 mai 2023,  
vu l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,  
vu l'exposé des motifs du Maire,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal

### **DECIDE**

<b>par</b>	<b>voix favorables</b>	<b>voix défavorables</b>	<b>abstentions</b>
-	D'approuver les comptes 2022 du Groupement des Sapeurs-pompiers Choulex-Vandoeuvres présentant un total des charges à hauteur de 172'070.18 F et un total des recettes de 201'700 F, faisant ainsi apparaître un excédent de revenus de 29'629.82 F.		
-	De prendre acte de la restitution de 29'629.82 F aux deux communes au prorata de leur contribution.		

Eugenia Riccio  
Présidente

Galia Turrettini  
Secrétaire